

COMPTE DE RESULTAT AGREGE : GESTION 2021/2022
(simplifié)

921 - AGREGATION OGECC NANTES ERDRE - ENSEMBLE SAINT FELIX - LA SALLE à 44 NANTES	2020/2021	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	%
	TOTAL AGREGE	223 ENSEMBLE ST FELIX - LA SALLE	224 CFA ST FELIX - LA SALLE	225 CFP ST FELIX - LA SALLE	REGULARISATIONS	TOTAL AGREGE	
PRODUITS D'EXPLOITATION							
Cotisations							
Ventes de biens et services							
Ventes de biens	6 693,55	11 830,36				11 830,36	77
<i>dont ventes de dons en nature</i>							
Contributions et prestations familles	4 240 083,54	4 373 321,66			28 576,45	4 401 898,11	4
<i>dont parrainages</i>							
Produits de tiers financeurs							
Concours publics et subventions d'exploitation	5 735 453,48	3 693 943,00	2 470 830,21			6 164 773,21	7
Versements fondateurs/consommations dotation consommable							
Ressources liées à la générosité du public							
Dons manuels	3 100,00	3 050,00				3 050,00	2
Mécénats							
Legs, donations et assurances-vie							
Contributions financières	5 700,00	5 000,00				5 000,00	12
Repr.s/amortissements, dépréciations, provisions et transferts charges	91 331,99	1 487 939,12			31 269,63	125 515,14	37
Utilisations des fonds dédiés							
Autres produits	40 252,17	36 045,29				36 045,29	10
TOTAL I	10 122 614,73	9 611 129,43	2 470 830,21	59 846,08	-1 393 693,61	10 748 112,11	6
CHARGES D'EXPLOITATION							
Achats de marchandises	168,00	3 222,00				3 222,00	1 818
Variation de stocks							
Autres achats et charges externes	3 414 252,79	3 114 456,03	855 735,84	778,12	-138 230,55	3 832 739,44	12
Aides financières							
Impôts, taxes et versements assimilés	383 672,78	387 909,50	16 695,89			404 605,39	5
Salaires et traitements	2 942 599,81	3 019 906,61	814 485,14	35 657,18	-874 586,27	2 995 462,66	2
Charges sociales	1 245 555,23	1 265 521,90	379 641,58	14 724,00	-380 876,79	1 279 010,89	3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 129 155,24	2 020 637,53	174 524,40	7 665,17		2 202 847,10	3
Dotations aux provisions	26 409,35	112 582,67				112 582,67	NS
Report en fonds dédiés							
Autres charges	37 882,58	17 517,71	463,81	1 685,09		19 666,81	48
TOTAL II	10 179 695,78	9 941 753,95	2 241 546,86	60 529,56	-1 393 693,61	10 850 136,56	7
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-57 081,05	-330 624,52	229 283,55	-683,48		-102 024,45	79
PRODUITS FINANCIERS							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé							
Autres intérêts et produits assimilés	8 007,22	8 015,43				8 015,43	0
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							
TOTAL III	8 007,22	8 015,43				8 015,43	0
CHARGES FINANCIERES							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions							
Intérêts et charges assimilés	97 054,45	106 334,37	8 081,86			114 416,23	18
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							
TOTAL IV	97 054,45	106 334,37	8 081,86			114 416,23	18
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-89 047,23	-98 318,94	-8 081,86			-106 400,80	19
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II+ III - IV)	-146 128,28	-428 943,46	221 201,69	-683,48		-208 425,25	43
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Sur opérations de gestion	74 216,02	6 538,96	1 133,52			7 672,48	90
Sur opérations en capital	1 130 760,66	981 681,52	173 378,88			1 155 060,40	2
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges							
TOTAL V	1 204 976,68	988 220,48	174 512,40			1 162 732,88	4
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
Sur opérations de gestion	42 093,45	44 363,85	2 647,60	82 622,77		129 634,22	208
Sur opérations en capital							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
TOTAL VI	42 093,45	44 363,85	2 647,60	82 622,77		129 634,22	208
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 162 883,23	943 856,63	171 864,80	-82 622,77		1 033 098,66	11
Participation des salariés aux résultats (VII)							
Impôts sur les bénéfices (VIII)	9 036,13	5 562,00				5 562,00	
Total des produits (I + III + V)	11 335 598,63	10 607 365,34	2 645 342,61	59 846,08	-1 393 693,61	11 918 860,42	
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	10 327 879,81	10 098 014,17	2 252 276,12	143 152,33	-1 393 693,61	11 099 749,01	
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	1 007 718,82	509 351,17	393 066,49	-83 306,25		819 111,41	19
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Dons en nature							
Prestations en nature	497 711,50	548 550,04				548 550,04	
Bénévolat							
TOTAL	497 711,50	548 550,04				548 550,04	100
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Secours en nature							
Mise à disposition gratuite de biens							
Prestations en nature	497 711,50	548 550,04				548 550,04	
Personnel bénévole							
TOTAL	497 711,50	548 550,04				548 550,04	100

ACTIF	2020/2021	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022
	ACTIF NET AGREGES	223	224	225	CFP ST FELIX - LA SALLE	ACTIF NET AGREGES
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles	-					-
Frais d'établissement	-					-
Frais de recherche et de développement	-					-
Donations temporaires d'usufruit	-					-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et	-					-
Droit au bail	18 865,30		7 164,22			7 164,22
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	3 593 490,92	2 629 620,16	570 513,34	4 475,92	3 204 609,42	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 533 335,89	1 234 481,84	90 731,58		1 325 213,42	
Autres immobilisations corporelles	10 587 770,28	9 430 619,35	48 235,66		9 478 855,01	
Immobilisations corporelles en cours	1 494 124,17	5 703 417,83			5 703 417,83	
Avances et acomptes	-					-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-					-
Immobilisations financières						
Participations et Créances rattachées	50 606,00	51 110,00			51 110,00	
Autres titres immobilisés	135 665,80	147 842,80			147 842,80	
Prêts	-					-
Autres	-					-
TOTAL I	17 413 858,36	19 197 091,98	716 644,80	4 475,92	19 918 212,70	
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	25 770,41	5 759,01			5 759,01	
Avances et acomptes versés sur commandes	-					
Créances	407 872,78	16 912,08	635 102,28	1 888,95	653 903,31	
Créances clients, usagers et comptes rattachés						
Créances reçues par legs ou donations	1 877 518,91	2 417 980,04	4 500,00		2 422 480,04	
Autres	-					
Valeurs mobilières de placement	-					
Instruments de trésorerie	8 542 049,99	7 584 142,81	516 686,02	27 312,54	8 128 141,37	
Disponibilités	145 713,19	230 443,73	2 170,47		232 614,20	
Charges constatées d'avance	10 998 925,28	10 255 237,67	1 158 458,77	29 201,49	11 442 897,93	
TOTAL II						
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	28 412 783,64	29 452 329,65	1 875 103,57	33 677,41	31 361 110,63	

PASSIF	2020/2021	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022
	PASSIF AGREGES	ENSEMBLE ST FELIX - LA SALLE	CFA ST FELIX - LA SALLE	CFP ST FELIX - LA SALLE	223	224
FONDS PROPRES						
Fonds propres sans droit de reprise	2 069 297,39	2 063 766,08	5 531,31			
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-			
Ecart de réévaluation	-	-	-			
Réserves	-	495 005,00	87 633,38	407 371,62		
Comptes de liaison	-	-	-	-		
Report à nouveau	7 215 707,51	8 100 446,90	558 367,39	435 387,96		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 007 718,82	509 351,17	393 066,49	83 306,25		
Situation nette (sous-total)	10 292 723,72	10 178 559,15	1 044 598,57	111 322,59		11 111 835,13
Fonds propres consommables	8 239 095,82	7 755 800,73	701 775,76			8 457 576,49
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
TOTAL I	18 531 819,54	17 934 359,88	1 746 374,33	111 322,59		19 569 411,62
FONDS REPORTES ET DEDIES						
Fonds reportés liés aux legs ou donations						
Fonds dédiés						
TOTAL II	-	-	-	-		-
PROVISIONS						
Provisions pour risques	100 000,00	50 000,00		20 415,46		70 415,46
Provisions pour charges	132 472,25	173 293,10				173 293,10
TOTAL III	232 472,25	223 293,10		20 415,46		243 708,56
DETTES						
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	6 836 510,29	7 922 371,35				7 922 371,35
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
Emprunts et dettes financières diverses						
Avances et acomptes reçus	422 493,32	400 503,29				400 503,29
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	587 570,32	746 966,08	118 059,24			865 025,32
Dettes des legs ou donations						
Dettes fiscales et sociales	268 666,35	270 219,38	10 670,00	124 584,54		405 473,92
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	491 594,06	1 165 462,45				1 165 462,45
Autres dettes	32 025,81	39 809,61				39 809,61
Instruments de trésorerie	1 009 631,70	749 344,51				749 344,51
Produits constatés d'avance						
TOTAL IV	9 648 491,85	11 294 676,67	128 729,24	124 584,54		11 547 990,45
Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	28 412 783,64	29 452 329,65	1 875 103,57	33 677,41		31 361 110,63

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice 2021/2022

921 – AGREGATION OGEC NANTES ERDRE - ENSEMBLE ST FELIX - LA SALLE

44 - NANTES

I	INFORMATIONS GENERALES
II	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
III	INFORMATIONS SUR LE BILAN
IV	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
V	AUTRES INFORMATIONS

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2022** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 31 361 110.63 €

Contre 28 412 783.64 € au 31/08/2021

Excédent Global 2021/2022 : 819 111.41 €

Contre un Excédent de 1 007 718.82 € en 2020/2021

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

I. Informations générales :

1) Identification de l'OGEC, objet social, activités, moyens mis en œuvre :

L'OGEC NANTES-ERDRE de l'Ensemble Saint Félix-La Salle est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle assume juridiquement la gestion de l'Etablissement membre du réseau La Salle.

L'OGEC NANTES-ERDRE inscrit son action dans l'Enseignement Catholique, en veillant, aux côtés du chef d'établissement et du représentant de la tutelle, à donner en son sein le témoignage d'une tradition éducative spécifique et vivante. Ses membres vivent leur engagement en référence aux valeurs évangéliques. Dans l'exercice de sa responsabilité sociale, en toute circonstance, même conflictuelle, l'OGEC doit rester ouvert au dialogue et respectueux des personnes.

L'OGEC, dans le contexte qui est le sien, gère l'établissement dans le souci, partagé par l'ensemble de la famille lasallienne, de ne pas réserver l'école lasallienne à une catégorie sociale, culturelle ou religieuse. Il promeut une école ouverte à tous, sans exclusivité, sous réserve de l'acceptation par les familles du projet éducatif lasallien et du projet d'établissement qui en précise la mise en œuvre.

L'OGEC porte une attention particulière aux initiatives prises au sein de l'établissement ou au sein du Réseau La Salle pour que les enfants et les jeunes défavorisés ou confrontés à des difficultés scolaires reçoivent une éducation leur permettant de s'insérer dans la société. Il encourage ces initiatives autant qu'il le peut et qu'il en approuve la gestion.

L'OGEC est part intégrante de la communauté éducative. Ses choix de gestion se conforment au projet d'établissement, dont le chef d'établissement est le responsable, dont l'OGEC détermine les conditions de financement et de réalisation matérielle et sur lequel il est invité à se prononcer. Il s'attache donc, avec le chef d'établissement, à ce que les choix de gestion de l'établissement soient compris et portés au-delà de son cercle.

La pertinence des choix est vérifiée dans un discernement collectif qui n'est pas seulement technique mais qui engage une compréhension en profondeur du projet lasallien. La gestion de l'établissement sert un projet chrétien d'éducation globale et d'exercice de la liberté.

L'OGEC est attentif à toute sollicitation du chef d'établissement pour la mise en œuvre d'une pédagogie novatrice, pratique et expérimentale, qui est la marque de la tradition lasallienne, au profit d'abord des jeunes les plus en difficulté. Il fera aussi droit à la formation humaine et chrétienne des élèves qui est de la responsabilité première de l'établissement.

Son siège est à l'adresse de l'Ensemble St Félix-La Salle, 27 rue du Ballet à Nantes (44).

Il est composé de 3 à 15 membres actifs et de droits (tutelle, Udogec et Appel).

Les ressources de l'association sont composées de :

- Contributions des familles,
- Contributions, participations et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales,
- Intérêts et revenus du patrimoine de l'association
- Produits de sa gestion propre et plus généralement de ressources non interdites par la loi et les règlements en vigueur,
- Cotisations qui peuvent être demandées et fixées par le conseil d'administration.

2) Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture :

Ensemble scolaire :

Sur l'ensemble de ces travaux l'établissement a bénéficié de subventions Falloux pour 1 170 967 € essentiellement au titre du projet structurant. La taxe d'apprentissage finance des matériels pédagogiques pour 198 825 €.

Un emprunt a été débloqué sur l'exercice pour 1 500 000 € auprès de la Caisse d'épargne.

La provision pour risques et charges sur le litige prud'homal de 50 000 € est reprise sur 2021/2022.

Une provision pour risque concernant un accident de 50 000 € où la responsabilité de l'établissement est engagée a été constatée sur 2021/2022.

CFA : Hausse des effectifs de + 34 apprentis. Augmentation de 1 578 heures stagiaires en 2021/2022. 15 468 heures contre 13 890 heures en 2020/2021.

4 formations ont été ouvertes à la rentrée 2021 (BTS ET, Term Bac PRO ASPP, Term Compta Gestion et Term AEPE)

CFP : Augmentation de 567 heures stagiaires en 2021/2022. 3 168 heures contre 2 601 heures en 2020/2021.

La provision pour risques et charges sur le litige prud'homal de 50 000 € a été ajustée sur l'exercice. La provision s'élève à 20 k€. Une dette de 125 k€ a été comptabilisée et versée au salarié en 10/2022.

Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2020/2021	2021/2022	Varia.	%	Nombre de Classes 2021/2022
Ensemble scolaire						
30	COLLEGE BON CONSEIL	131	134	3	2,29%	7
31	COLLEGE ST DONATIEN	416	420	4	0,96%	16
40	LEP	800	771	-29	-3,63%	38
41	LET	403	398	-5	-1,24%	15
42	BTS	334	306	-28	-8,38%	15
46	LEG	600	618	18	3,00%	18
TOTAL ELEVES ENSEMBLE SCOLAIRE		2 684	2 647	-37	-1,38%	109
CFA						
	BTS CHIMIE	37	37	0	0,00%	
	BTS CIRA	19	21	2	10,53%	
	BAC PRO MELEC	6	6	0	0,00%	
	BAC PRO SEN	28	29	1	3,57%	
	BTS Pilotage Procédés	15	13	-2	-13,33%	
	BTS SN	17	22	5	29,41%	
	Licence MEEDD	16	16	0	0,00%	
	BAC PRO MEI	4	7	3	75,00%	
	BTS MSP1	37	38	1	2,70%	
	ET1	0	5	5	#DIV/0!	
	BTS GESTION PME – GAB.DES.	22	21	-1	-4,55%	
	SECRETAIRE COMPTABLE – ANCENIS	1	0	-1	-100,00%	
	AIDE SOIGNANTE – ANCENIS	19	27	8	42,11%	
	Term. BAC PRO ASPP – UFA TALENSAC	0	6	6	#DIV/0!	
	T. BTS Compta.Gestion – UFA TALENSAC	0	3	3	#DIV/0!	
	Term. AEPE – UFA SACRE COEUR	0	7	7	#DIV/0!	
	AIDE A DOMICILE – UFA SACRE COEUR	1	0	-1	-100,00%	
	ASSISTANT R.H. - ANCENIS	1	0	-1	-100,00%	
TOTAL APPRENTIS CFA		223	258	35	15,70%	
TOTAL ELEVES		2 907	2 905	-2	-0,07%	
Demi – pensionnaires		826	759	-67	-8,11%	
Pensionnaires		230	244	14	6,09%	

5) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2020/2021	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2021/2022	Variation	
			Valeur	%
ENSEMBLE SCOLAIRE - CFA - CFP	85,00	85,00	0,00	0,00
TOTAL	85,00	85,00	0,00	0,00

6) Evolution du parc immobilier :

* **Surface Totale Développée :** **35 515 m²**

- Surface Pédagogique : 30 719 m²
- Surface non Pédagogique : 4 796 m²

Les surfaces pédagogiques ont augmenté concernant les postes Gymnase Saint Félix 690 m² et Administration 330 m².
Les surfaces pédagogiques ont diminué du fait de la suppression du bâtiment Pôle sud non utilisé, soit – 4274 m².

7) Situation Immobilière :

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXCECUTION
Site Saint Félix Bâtiment A (en partie) Pôle supérieur	Mise à disposition gracieuse			Propriétaire : Fondation la Providence
Site Technic Auteuil (Saint Donatien)	Mise à disposition gracieuse			Propriétaire : Fondation la Providence
Site St Jean Baptiste (parcelles 478/479/457)	Bail à loyer	1984 (avenant 1995)	9 ans	Propriétaire Fondation de La Salle Loyer annuel + impôts fonciers + assurances + travaux
Site St Jean Baptiste LYCEE (parcelles 485/486)	Convention prêt à usage	1994	-	Propriétaire Fondation de la Salle

II. Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes comptables :

Les Comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août N ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la FNOGEC (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

3) Changement de méthode comptables

Il n'a pas été relevé de changement de méthode comptable sur l'exercice.

III. Informations sur le Bilan :

1) BILAN ACTIF :

a) Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles) :

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (<i>gros œuvre</i>)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6.66 %
Installations générales et techniques scellées	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (<i>cloisons carrelages...</i>)	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Equipements lourd de restauration	8 à 12 ans	8.33 à 12.5 %
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Mobilier cantine et hébergement	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel pédagogique (<i>hors informatique</i>)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel de bureau (<i>hors informatique</i>)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Equipements pédagogiques lourds (<i>financés par la taxe d'apprentissage</i>)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel informatique	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Matériel de reprographie	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Logiciels	1 an	100 %

NATURE	Montant brut au 31/08/2021	Acquisitions	Virt poste à poste	Sorties	Valeur brute au 31/08/2022
Immobilisations Incorporelles	74 421,21	0,00	1 860,02	0,00	76 281,23
Ensemble scolaire	7 962,00		1 860,02		9 822,02
CFA	41 121,90				41 121,90
CFP	25 337,31				25 337,31
Terrains et constructions	14 066 868,33	0,00	-18 451,78	113 886,81	13 934 529,74
Ensemble scolaire	12 422 533,26		-18 451,78	113 886,81	12 290 194,67
CFA	1 031 292,82				1 031 292,82
CFP	613 042,25				613 042,25
Matériels liés à l'activité	11 609 108,64	366 002,10	4 258,92	20 537,48	11 958 832,18
Ensemble scolaire	10 390 536,74	352 671,34	4 258,92	19 068,32	10 728 398,68
CFA	1 074 872,61	13 330,76		1 469,16	1 086 734,21
CFP	143 699,29				143 699,29
Autres immobilisations corporelles	14 865 164,98	89 825,01	12 332,84	128 258,33	14 839 064,50
Ensemble scolaire	14 595 288,67	87 205,41	12 332,84	128 258,33	14 566 568,59
CFA	253 889,58	2 619,60			256 509,18
CFP	15 986,73				15 986,73
Immobilisations en-cours	1 494 124,17	4 209 293,66	0,00	0,00	5 703 417,83
Ensemble scolaire	1 494 124,17	4 209 293,66			5 703 417,83
TOTAL	42 109 687,33	4 665 120,77	0,00	262 682,62	46 512 125,48

Ensemble scolaire :

Les investissements mis en service sur l'exercice sont de 439 877 €. Ils concernent principalement les investissements suivants :

- Matériel pédagogique pour 235 723 €, dont 198 824 € financés par la Taxe d'Apprentissage
- Matériel informatique pour 102 059 €,
- Mobilier et matériels pour 14 890 €,
- Travaux d'aménagements divers pour 87 205 €, dont 42 396 € au titre du projet structurant et de travaux de réfection de couverture pour 43 988 €.

Les travaux en cours au 31/08/2022 s'élèvent à 5 703 418 € dont 953 712 € sur le projet structurant et 4 601 300 € au titre de la démolition du bâtiment I.

CFA :

Les investissements mis en service sur l'exercice sont de 15 950 €. Ils concernent principalement les investissements suivants :

- Matériel d'enseignement pour 13 331 €,
- Matériel informatique pour 2 620 €.

b) Variation des amortissements et dépréciations des immobilisations

NATURE	Montant brut au 31/08/2021	Dotations	Diminutions	Valeur brute au 31/08/2022
Immobilisations Incorporelles	55 555,91	13 561,10	0,00	69 117,01
Ensemble scolaire	7 962,00	1 860,02		9 822,02
CFA	22 256,60	11 701,08		33 957,68
CFP	25 337,31			25 337,31
Terrains et constructions	10 473 377,41	389 498,04	132 955,13	10 729 920,32
Ensemble scolaire	9 497 464,94	296 064,70	132 955,13	9 660 574,51
CFA	369 593,34	91 186,14		460 779,48
CFP	606 319,13	2 247,20		608 566,33
Matériels liés à l'activité	10 075 772,46	557 924,10	78,09	10 633 618,47
Ensemble scolaire	8 990 884,56	503 031,99		9 493 916,55
CFA	941 188,61	54 892,11	78,09	996 002,63
CFP	143 699,29			143 699,29
Autres immobilisations corporelles	4 277 394,71	1 211 073,12	128 258,33	5 360 209,50
Ensemble scolaire	4 069 879,53	1 194 328,05	128 258,33	5 135 949,25
CFA	191 528,45	16 745,07		208 273,52
CFP	15 986,73			15 986,73
TOTAL	24 882 100,49	2 172 056,36	261 291,55	26 792 865,30

c) Variation des immobilisations financières

NATURE	Montant brut au 01/09/2021	Augmentations	Sorties	Valeur brute au 31/08/2022
Participations et créances rattachées	50 606,00	504,00		51 110,00
Autres titres immobilisés	0,00			0,00
Prêts et autres immobilisations financières	135 665,80	12 177,00		147 842,80
TOTAL	186 271,80	12 177,00	0,00	198 448,80

Effort à construction : 147 842.80 €

Parts Crédit Mutuel : 51 110.00 €

d) Les Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks d'approvisionnements et de fournitures destinés à la vente. Les stocks sont évalués à la valeur actuelle qui correspond à la valeur d'achat des marchandises.

NATURE	Montant au 31/08/2021	Montant au 31/08/2022	Variation	
			Valeur	%
NEANT			0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

e) Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	31/08/2021	31/08/2022	Varia.	%	31/08/2021	31/08/2022	Varia.	%
Avances et acomptes	25 770,41	5 759,01	-20 011,40	-77,65			0,00	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	473 335,58	730 140,86	256 805,28	54,25	65 462,80	76 237,50	10 774,70	
Créances reçues par legs ou donations			0,00	0,00			0,00	0,00
Autres Créances	1 877 518,91	2 422 480,04	544 961,13	29,03			0,00	
TOTAL	2 376 624,90	3 158 379,91	781 755,01	32,89	65 462,80	76 237,50	10 774,70	16,46

Parmi les autres créances :

Ensemble scolaire : Région - Subventions d'investissements à recevoir : 2 212 278,32€

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Seules les moins – values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2020/2021	2021/2022	Variation		Plus ou moins value latente
			Valeur	%	
NEANT			0,00	0,00	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

g) Comptes de régularisation Actif :

	31/08/2021	31/08/2022	Varia.	%
Ensemble scolaire	138 578,22	230 443,73	91 865,51	66,29
CFA	7 134,97	2 170,47	-4 964,50	-69,58
TOTAL	145 713,19	232 614,20	86 901,01	59,64

Parmi les charges constatées d'avance :

Ensemble scolaire

✓	ESPACE EUROPE-Séjour ski-09/01/23-13/01/23	41 850.00 €
✓	SONEPAR-Matériel électrique - MELEC	11 410.37 €
✓	Assurances diverses	33 446.31 €
✓	Assurances travaux	67 068.70 €

2) BILAN PASSIF :

a. Mouvements des Fonds Propres :

	Montant au 01/09/2021	Augmentation	Diminution	Montant au 31/08/2022
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 069 297,39			2 069 297,39
Fonds associatifs avec droit de reprise	0,00			0,00
Ecart de réévaluation	0,00			0,00
Réserves	0,00			0,00
Comptes de liaison	0,00			0,00
Report à nouveau	7 215 707,51	1 007 718,82		8 223 426,33
Excédent ou déficit de l'exercice	1 007 718,82	819 111,41	1 007 718,82	819 111,41
Situation nette	10 292 723,72	1 826 830,23	1 007 718,82	11 111 835,13
Fonds propres consommables	0,00			0,00
Subventions d'investissements	8 239 095,82	1 369 791,07	1 151 310,40	8 457 576,49
Provisions réglementées	0,00			0,00
TOTAL	18 531 819,54	3 196 621,30	2 159 029,22	19 569 411,62

Subventions d'investissements :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions

Subventions d'investissements acquises au titre de l'exercice 2021/2022 :

Subvention Falloux : 1 170 966.36 €

Des subventions d'investissements sont assorties d'un droit de reprise en fonction des termes de la convention signée avec l'Etat, les collectivités territoriales ou autres établissements publics. Le montant de ce droit de reprise au 31/08/2022 est de 6 361 192.41 €.

Affectation de Résultat 2020/2021 :

L'Assemblée Générale en date du 16/12/2021 a approuvé les comptes. Le résultat de l'exercice 1 007 718.82 euros a été affecté en report à nouveau.

b. Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

Ensemble scolaire	Montant au début au 01/09/2021	Dotations de l'exercice/ apports	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin au 31/08/2022
Provisions pour Indemnité Départ en Retraite	132 472,25	62 582,67	21 761,82			173 293,10
Provisions Risques d'Emploi	100 000,00	50 000,00	79 584,54			70 415,46
Provisions Gros Entretiens	0,00					0,00
TOTAL	232 472,25	112 582,67	101 346,36	0,00	0,00	243 708,56

Ensemble scolaire : 223 293.10 €

CFP : 20 415.46 €

Pas de provision pour risques et charges sur le CFA

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/8/2022 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début au 01/09/2021	Montant en cours au 31.08.2022	Variation		ECHEANCE	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			0,00	#DIV/0!		0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 836 510,29	7 922 371,35	1 085 861,06	15,88	467 300,26	7 455 071,09
Emprunts et Dettes Financières diverses			0,00	#DIV/0!	0,00	0,00
sous-total : Dettes Financières	6 836 510,29	7 922 371,35	1 085 861,06	15,88	467 300,26	7 455 071,09
Avances acomptes reçus	422 493,32	400 503,29	-21 990,03	-5,20	400 503,29	
Dettes fournisseurs	587 570,32	865 025,32	277 455,00	47,22	865 025,32	
Dettes des legs et donations	0,00		0,00	0,00	0,00	
Dettes Fiscales et Sociales	270 886,35	405 473,92	134 587,57	49,68	405 473,92	
Dettes sur immobilisations	491 594,06	1 165 462,45	673 868,39	137,08	1 165 462,45	
Autres Dettes	32 025,81	39 809,61	7 783,80	24,30	39 809,61	
sous-total : Autres Dettes	1 804 569,86	2 876 274,59	1 071 704,73	59,39	2 876 274,59	0,00
TOTAL	8 641 080,15	10 798 645,94	2 157 565,79	24,97	3 343 574,85	7 455 071,09

Emprunt en-cours au 31/08/2022 :

7 914 523.59 €

Ensemble scolaire

Crédit Mutuel – Capital emprunté 1 350 000 € - capital restant dû 471 420.00 €
 Crédit Mutuel – Capital emprunté 2 650 000 € - capitale restant dû 2 650 000.00 €
 Crédit Mutuel – Capital emprunté 400 000 € - capital restant dû 395 369.79 €
 Crédit Mutuel – Capital emprunté 300 000 € - capital restant dû 184 141.69 €

Caisse Epargne – Capital emprunté 1 000 000 € - capital restant dû 830 672.50 €
 Caisse Epargne – Capital emprunté 1 500 000 € - capital restant dû 1 313 729.60 €
 Caisse Epargne – Capital emprunté 700 000 € - capital restant dû 585 166.52 €
 Caisse Epargne – Capital emprunté 1 500 000 € - capital restant dû 1 484 023.49 €

Dont Fournisseurs au 31/08/2022 :

865 025.32 €

Ensemble scolaire 746 966.08 €

Fournisseurs de biens et services : 490 076.41 €
 Fournisseurs factures non parvenues : 256 889.67 €

CFA 118 059.24 €

Fournisseurs de biens et services : 16 569.85 €
 Fournisseurs factures non parvenues : 101 489.39 €

d. Comptes de régularisation Passif :

• **Produits constatés d'avance**

	2020/2021	2021/2022	Varia.	%
Produits constatés d'avance	1 009 631,70	749 344,51	-260 287,19	-25,78

Parmi les produits constatés d'avance :

Ensemble scolaire

✓ Solde TA 2021 collectée	256 813.25 €
✓ Restauration élèves et adultes	36 014.33 €
✓ Acomptes reçus voyages	9 788.00 €
✓ Forfait PM CG	50 090.00 €
✓ Solde Région Forfait externat	258 081.33 €
✓ Subvention ERASMUS	83 191.00 €
✓ Région subventions équipements professionnels	21 135.00 €
✓ Etat subventions restant à utiliser	16 776.70€

• **Taxe d'apprentissage**

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE 2021	TAXE 2022
A nouveau 1er septembre 2021 : (1)		335 914,81	
Report 1er janvier 2022 :			68 078,31
Taxe Reçue sur l'exercice :	188 806,45	71,51	188 734,94
Utilisation d'équipement : (compte 131810)	69 083,30	69 083,30	
Utilisation de fonctionnement : (compte 733100)	198 824,71	198 824,71	
Solde* intermédiaire au 31 décembre 2021 : (solde* nul ou positif si accord de report par la DIRECCTE)		68 078,31	
Reliquat au 31 août 2022 : (compte 487810)			256 813,25

La taxe d'apprentissage doit être utilisée dans un but strictement pédagogique et concerner directement et spécifiquement les élèves / étudiants des formations professionnelles habilitées.

- Les dépenses d'équipement doivent représenter l'essentiel de l'utilisation de la taxe d'apprentissage,
- Les dépenses de fonctionnement sont à priori limitées, car couvertes par le forfait des collectivités territoriales ou par les subventions de fonctionnement (enseignement agricole),
- Les investissements visant à accroître le patrimoine immobilier sont prohibés.

IV. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1) Information sur les concours publics et les subventions

En application du règlement comptable ANC n° 2018-06, les concours publics sont comptabilisés en comptes 73.
Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

La mise en œuvre de cette nouvelle notion a entraîné la reclassification en « concours publics » d'une partie des produits antérieurement classés dans d'autres rubriques, notamment les forfaits d'externat. Le tableau ci-dessous présente les principaux reclassements de produits en « concours publics » :

Nature de produits	Classement comptable 2020/2021	Classement comptable 2021/2022
Forfaits d'externat	Concours publics	Ventes de prestations de services
Financement apprentissage	Concours publics OPCO	Subventions (régions)
Taxe d'apprentissage	Concours publics (solde 13%)	Subventions (quota et hors quota)
Aides à l'emploi	Concours publics	Autres produits

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	2020/2021	2021/2022
Aides à l'emploi	11 249,86	3 583,40
Aides au développement des compétences		
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	60 462,65	69 083,30
Financement des formations par apprentissage	2 144 888,12	2 470 830,21
Forfaits d'externat	3 419 192,94	3 379 932,90
<i>dont forfait Etat</i>	1 588 787,26	1 556 864,90
<i>dont forfait Région</i>	1 509 178,68	1 488 475,00
<i>dont forfait Département</i>	321 227,00	334 593,00
<i>dont forfait Communes et groupements de communes</i>		
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue		
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole		
Autres concours publics		
Sous-total concours publics	5 635 793,57	5 923 429,81
Subventions État	482,79	
Subventions Région	82 241,10	108 644,58
Subventions Département	2 579,83	6 502,67
Subventions Communes et groupements de communes		
Autres subventions d'exploitation	14 356,20	126 196,15
<i>dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)</i>	14 356,20	126 196,15
<i>dont autres subventions (à détailler)</i>		
Report de subventions		
Sous-total subventions d'exploitation	99 659,92	241 343,40
Total concours publics et subventions d'exploitation	5 735 453,49	6 164 773,21

2) Tableau d'évolution de l'activité en heures / centre de formation :

LIBELLE	2020/2021	2021/2022	<i>Varia.</i>	%
CFA	13 890,00	15 468,50	1 578,50	11,36
CFP	2 601,00	3 168,10	567,10	21,80
TOTAL	16 491,00	18 636,60	2 145,60	13,01

3) Rémunération des dirigeants

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nombre de dirigeants	Exercice scolaire 2021/2022		
	Total Rémunérations brutes annuelles hors avantages en nature (A)	Total brut des avantages en Nature (B)	Total rémunérations Brutes (A + B)

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'OGEC ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

4) Les honoraires du commissaire aux comptes

Les établissements scolaires qui dépassent 2 des 3 seuils ci-dessous, ont l'obligation de présenter dans leurs annexes légales le montant détaillé des honoraires du commissaire aux comptes :

- Effectif salarié permanent > 50
- Chiffre d'activité > 7 300 000 €
- Total bilan > 3 650 000 €

	Montant pour 2021/2022
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	21 708,00
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
	21 708,00

5) Les éléments exceptionnels :

- Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels

1 162 732.88 €

Ensemble scolaire

988 220.48 €

Quote-part subvention investissement taxe apprentissage : 189 998.20 €

Quote-part de subvention d'investissement : 787 933.32 €

IS 24% non réclamé 6 136.00 €

Cession immobilisation 3 750.00 €

Produits exceptionnels divers 402.96 €

CFA		174 512.40 €
Quote-part subvention investissement taxe apprentissage :	129 465.54 €	
Quote-part subvention investissement :	43 913.34 €	
Produits sur exercices antérieurs UFA :	1 133.52 €	

Les Charges Exceptionnelles **129 634.22 €**

Ensemble scolaire		44 363.85 €
Versement CARPA - Affaire Daniel :	44 000.00 €	
Charges sur exercices antérieurs diverses :	363.85 €	

CFA		2 647.60 €
- Charges sur exercice antérieur - ruptures contrat :	2 647.60 €	

CFP		82 622.77 €
-Indemnités litige GUINEL	82 622.77 €	

V. AUTRES INFORMATIONS :

1) Engagements financiers donnés et reçus :

Montant garanti à l'origine, dans la limite de la créance restant due citée:

Crédit Mutuel – Caution solidaire La Providence prop. des bâtiments	2 000 000.00 €
Crédit Mutuel - Garantie personnelle Fondation La Salle	350 000.00 €

Caisse d'Epargne – Caution personnelle (50%) La Providence prop. des bâtiments	656 864.80 €
Caisse d'Epargne – Caution personnelle (50%) La Providence prop. des bâtiments	415 336.25 €
Caisse d'Epargne – Caution personnelle (50%) La Providence prop. des bâtiments	437 890.45 €
Caisse d'Epargne – Caution personnelle (50%) La Providence prop. des bâtiments	292 583.26 €

2) Contribution volontaire en nature :

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Le nouveau règlement ANC 2018-06 impose le recensement et la comptabilisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires en nature.

a) Prêts à usage

BATIMENT	Surface	Coût de reconstruction à neuf	%	Valeur du droit d'usage annuel	Signature du contrat	Durée restante	Valeur
NEANT							
TOTAL							

b) Biens mis à disposition

La valeur de l'avantage en nature des biens mis à disposition par la fondation La providence a été comptabilisée dans les comptes au 31 août 2022 pour un montant de 548 550 € dans les comptes spéciaux (861) par la contrepartie d'une prestation gratuite du propriétaire (8711).

La mise à disposition des locaux a été évalué en appliquant un taux de 4% à leur valeur de reconstruction à neuf, estimée à 13 713 751 € en appliquant un coût moyen de construction de 1 828.50 € / m² à une surface de 7 150 m².

c) Autres informations

- Le bénévolat est une constante de l'Enseignement Catholique, une contribution précieuse au bon fonctionnement des établissements. Sa valorisation permet notamment d'obtenir des coûts complets et réels, ainsi que d'appréhender véritablement tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chaque niveau d'enseignement.

	NOM - PRENOM	POSTE OCCUPE	Lien avec l'OGEC	Nbre d'heures annuelles	Taux horaire chargé	Valorisation Brut chargé
Bénévole						0,00
Personnel mis à disposition par la commune						0,00
TOTAL				0		0,00

L'établissement n'a pas recours au bénévolat.

- Un bail emphytéotique, a été signé en date du 29 juillet 2022, entre l'OGEC NANTES ERDRE et la FONDATION DE LA SALLE pour le site de Saint FELIX (groupe scolaire, gymnase et parkings).
Le bail emphytéotique, est consenti pour une durée de 30 ans commençant à courir rétroactivement à compter de jour du 1er septembre 2021, et devant se terminer le 31 août 2051.

OGEC NANTES ERDRE

Siège social : 27 rue du Ballet – 44000 NANTES

Association (loi 1901)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2022

Aux Membres de l'Association OGEC NANTES ERDRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OGEC NANTES ERDRE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions et forfaits reçus au cours de l'exercice

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté à contrôler notamment la comptabilisation des opérations relatives aux subventions et aux forfaits reçus sur l'exercice.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la qualité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association par la prise de connaissance et les tests effectués sur les procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

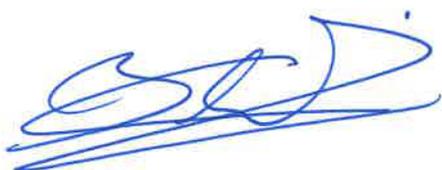
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Herblain, le 14 décembre 2022

Le commissaire aux comptes

RSM Ouest

Société de Commissariat aux Comptes Membre
de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique



Christophe BLANDIN

Associé